## ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 1<sup>ER</sup> DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LAMY

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 novembre 2011

## Etaient présents :

- ARCINS: Claude GANELON pouvoir à Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
- ARSAC: Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC: Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC: Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE: Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE: Stéphane HARDOUIN,
- LUDON-MEDOC: Yves DUMAS, Virginie ESCASSUT, Nadine DUPUY, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNAU, Annie REYNAUD, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Annie BEZAC, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS: Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE Absent, excusé: Michel SEGUIN

<u>Concerne</u>: 2011-0112-01 Commune de MACAU - REVENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 108 A CIRMAD – Modification

Par délibération 2011 28-04/13, en date du 28 avril 2011, vous avez autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs :

- à l'achat de la parcelle cadastrée AO 63 d'une superficie de 9908 m² au prix de 53.50 € le m².
- -à la vente de la parcelle cadastrée AO 108, issue de la parcelle AO 63, d'une superficie de 5 371 m<sup>2</sup>, au prix de 53,50 € le m2, à la CIRMAD, soit 287 348,50 €.

Afin de pouvoir assurer économiquement la faisabilité de ce projet, il vous est proposé de revendre à la CIRMAD, cette parcelle AO 108, au prix de 267 348,50 €.

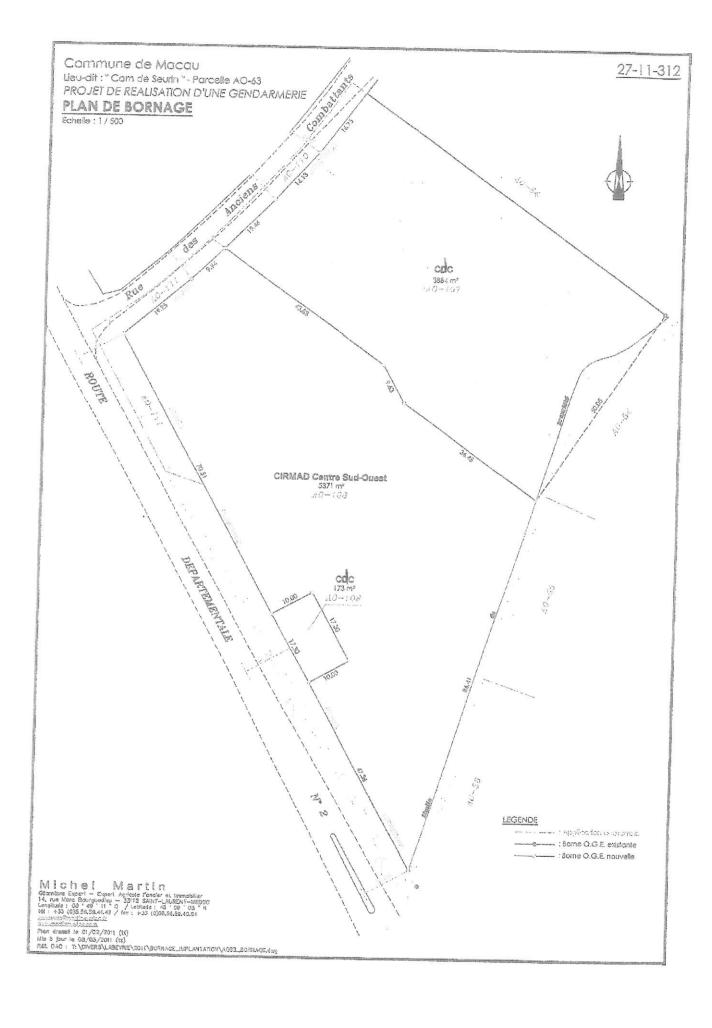
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à :

Pour: 37 Abstention: 1 **▶ autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la vente de la parcelle cadastrée AO 108, issue de la parcelle AO 63, d'une superficie de 5 371 m², à la CIRMAD, pour un montant de 267 348,50 €.

Certifié exécutoire : Reçu en Sous-Préfecture le Publié ou notifié le Pour copie conforme Arsac, le 5 décembre 2011

Le Président,

Gérard DUBÔ



	à classe					
1	2	3	4	5	6	
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé	
Identifiant F	AST: ASCI	2_2011-12-08T13-	32-22.00 ( MI4707	3269)		
ldentifiant uniqu	ue de 033-2 acte : assoc	033-243301447-20111201-DL2011-0112-01-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )				
Objet de l'	acte : Com AO 1	Commune de Macau - Revente de la parcelle cadastrée AO 108 à Cirmad				
Date de déci	sion: 01/12	2/2011		(, )	Conforme	
Nature de l'a	acte : Délib	ération				
Matière de l'a		9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes				
Į	\cte: <u>01.PC</u>	<u>)</u> F				
Plèces joir	ites: pj1.Pl	<u>DF</u>				
Préparé Transmis Accusé de réception		Le 08/12/11 à 13:32 Le 08/12/11 à 13:32 Le 08/12/11 à 13:42		PERIER Jean-Marc PERIER Jean-Marc		